

**Canada**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

**2015/10/05** Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka tenue le **5 octobre 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, Mme Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier  
M. Jean-Guy St-Onge  
M. Camille Deschamps  
M. Michel Taillefer  
M. Réjean Dumouchel  
M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

Mme Suzanne Viau-Léger, secrétaire-trésorière adjointe, est aussi présente.

**2015—323** **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015—324** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015—325** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2015 À 20 H**

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2015 à 20 h soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015—326** **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 SEPTEMBRE 2015 À 15 H**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2015 à 15 h soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015—327** **AUTORISATION D'ACHAT — SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que les achats suivants soient autorisés :

*Robert Leduc inc.*  
Bon 586326

Laveuse et sècheuse  
2 000,00 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

## CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-10 et les documents afférents.

2015—328

## APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 5 octobre 2015 ;

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance ;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires 950 504 à 950 579 septembre 2015		33 397,26 \$
Journal des achats 14-09-15	132 503 à 132 505	3 441,35 \$
Journal des achats 22-09-15	132 506 à 132 508	582,43 \$
Journal des achats 29-09-15	132 509 à 132 568	186 072,88 \$
Journal des achats 30-09-15	132 569	255,24 \$
Journal des achats 05-10-15	132 570 à 132 581	28 286,69 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—329

## NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Considérant la résolution numéro 2015-067 nommant M. Réjean Dumouchel maire suppléant du 1<sup>er</sup> mars 2015 au 31 octobre 2015 ;

Considérant que les conseillers seront nommés maire suppléant à tour de rôle au cours du présent mandat ;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que M. Mario Archambault, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 30 juin 2016.
- Qu'il soit autorisé, en l'absence de la mairesse, à signer les documents relatifs à l'administration ;
- Qu'il soit désigné substitut de la mairesse au conseil de la MRC Beauharnois-Salaberry au cours de la même période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—330

## RENOUÈLEMENT DE L'ADHÉSION — ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU LAC ST-FRANÇOIS

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka est membre de l'association de sauvegarde du Lac St-François ;

Considérant que cette adhésion est venue à échéance et que le renouvellement est au cout de 20,00 \$ ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka renouvèle son adhésion à l'association de sauvegarde du Lac St-François pour 2015-2016 au cout de 20,00 \$ ;
- Que messieurs Sébastien Frappier et Jean-Guy St-Onge, conseillers, assistent à l'assemblée générale annuelle pour et au nom de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**APPUI AUX ORGANISMES DE BEAUHARNOIS-SALABERRY —  
FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE DES PARTENARIATS DE LUTTE  
CONTRE L'ITINÉRANCE (SPLI)**

Considérant que la perte du financement de La Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) pour la circonscription Beauharnois-Salaberry a provoqué la fermeture du Centre de transition en itinérance du Suroît (CTI) et affectera négativement les ressources qui sont disponibles pour combattre l'itinérance de Beauharnois-Salaberry ;

Considérant que les autres organismes communautaires de Salaberry-de-Valleyfield et du comté de Beauharnois-Salaberry qui collaboraient avec le CTI se verront surchargés à cause du retrait des ressources reliées à la SPLI ;

Considérant qu'un budget provenant de la SPLI de près 600 000 \$ était prévu au CTI pour la période du 1er août 2015 au 31 mars 2019 ;

Considérant qu'il y a eu du cafouillage de la part de Emploi et Développement social Canada dans le traitement de la demande de renouvellement du financement pour le CTI ;

Considérant que ces délais encourus ont fait en sorte que la date limite pour la signature du contrat par le ministre de l'Emploi et Développement social a été dépassée ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka appuie les organismes de Beauharnois-Salaberry en adressant cette résolution au ministre Pierre Poilievre, ministre de l'Emploi et du Développement social du Canada en demandant :
- Que le budget de la SPLI qui était destiné au CTI et utilisé pour combattre l'itinérance dans le comté de Beauharnois-Salaberry soit réassigné aux organismes locaux qui travaillent pour combattre l'itinérance ;
- Que les organismes du comté de Beauharnois-Salaberry qui sont en mesure de remplir le mandat du CTI soient autorisés à faire une demande pour obtenir une partie des fonds qui étaient destinés au CTI ;
- Que Service Canada respecte les dates de l'entente du budget prévu pour le CTI et que le financement du 1er août jusqu'au 4 septembre 2015 (jusqu'à la fermeture de centre) soit versé au CTI afin que l'organisme puisse remplir les obligations financières sur le plan salarial entre autres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**CORRECTION DES RÉOLUTIONS 2015-130, 2015-131, 2015-205 ET  
2015-254**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a adopté les résolutions 2015-130 et 2015-131 le 4 mai 2015, la résolution 2015-205 le 6 juillet 2015 et la résolution 2015-254 le 3 août 2015 ;

Considérant que ces résolutions prévoyaient le paiement des factures d'entraide pour les services incendies sur notre territoire à même le surplus accumulé non affecté ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger ces résolutions afin d'effectuer le paiement à même le budget d'opération courante ;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka corrige les résolutions 2015-130, 2015-131, 2015-205 et 2015-254 afin que le montant de ces résolutions soit pris à même le budget d'opération courante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 294-2015 — RÈGLEMENT D'ABROGATION DU RÈGLEMENT 264-2012 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION FAVORISANT LA CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE**

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le règlement numéro 294-2015 intitulé « Règlement d'abrogation du règlement 264-2012 décrétant un programme de revitalisation favorisant la construction résidentielle » soit adopté ;
- Que le texte de ce règlement soit déposé au livre des règlements de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 295-2015 — RÈGLEMENT DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

- M. Sébastien Frappier, conseiller, donne avis que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le règlement numéro 295-2015 — règlement de gestion des matières résiduelles.

**AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 296-2015 — RÈGLEMENT DE CRÉATION DU COMITÉ DE RIVERAINS, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280-2014**

- M. Jean-Guy St-Onge, conseiller, donne avis que sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil le règlement numéro 296-2015 — règlement de création du comité de riverains, modifiant le règlement 280-2014

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE D-2015-05**

Identification du site concerné :

43, rue des Tilleuls

Nature et effet :

Dans le but de permettre la reconstruction de la résidence :

- Permettre la réduction de la marge arrière de la nouvelle résidence à un minimum de 2m80 au lieu de 5 mètres, comme prescrit à la grille « H-12 » des usages et normes de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, faisant partie intégrante du règlement de zonage 146-2002 et ses amendements et comme présenté au plan d'implantation de l'arpenteur-géomètre François Barbeau, plan no F22081-1-1 minute 2691.

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil Municipal d'accepter la demande de dérogation mineure D-2015-05.

Considérant que la demande est jugée mineure.

Considérant que cette demande de dérogation mineure permettra la construction de la résidence du 43 des Tilleuls.

Considérant que la demande ne cause aucun préjudice aux immeubles adjacents.

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la demande de dérogation mineure D-2015-05 soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—335

### **MANDAT À LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY — REFONTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ**

Considérant que la MRC de Beauharnois-Salaberry a les ressources adéquates pour accompagner la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka pour la refonte des règlements d'urbanisme de la municipalité ;

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka afin que la MRC de Beauharnois-Salaberry réalise la refonte des règlements d'urbanisme de la municipalité dans un projet clé en main ;

Considérant l'offre reçue de la MRC de Beauharnois-Salaberry pour réaliser les travaux au cout de 17 000 \$ ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de procéder à la refonte des règlements d'urbanisme de la municipalité ;
- Que cette refonte des règlements se réalise sur deux ans soit en 2016 et en 2017, au cout de 17 000 \$ et que ce travail se fasse parallèlement à la mise à jour du schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry ;
- Que le montant de cette offre soit réparti aux budgets 2016 et 2017 ;
- Que Mme Caroline Huot, mairesse, et M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer les documents de cette offre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—336

### **COLLECTE DE FEUILLES 2015**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire organiser une collecte de feuilles à différents secteurs de son territoire pour l'automne 2015 ;

Considérant la demande de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka afin que la MRC de Beauharnois-Salaberry gère le dossier de la collecte de feuilles 2015 pour la Municipalité ;

Considérant l'offre reçue de l'entrepreneur auprès de la MRC pour la tenue de deux collectes de feuilles au cout de 3 662,50 \$, avant taxes, incluant la fourniture et la distribution de sacs en papier ainsi que deux collectes ;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la MRC de Beauharnois-Salaberry à mandater l'entrepreneur pour la tenue de deux collectes de feuilles pour l'automne 2015 à différents secteurs de son territoire ;
- Que le cout de cette collecte provienne du budget d'opération courante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—337

### **VENTE DU LOT 5 126 496**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu une offre de la propriétaire contigüe au lot 5 126 496 afin d'acquérir ce lot qu'elle entretient depuis trente ans ;

Considérant que la Municipalité n'a aucun intérêt à conserver ce lot contigu aux lots de la propriétaire ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka vende à madame Céline Beaulieu le lot 5 126 496 pour la somme de 1,00 \$ ;
- Que les frais notariés relatifs aux présentes transactions soient aux frais de l'acquéreur ;
- Que la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier soient autorisés à signer tous les documents relatifs à cette transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—338

#### **AUTORISATION D'ACHAT — TRAVAUX PUBLICS ET PARCS**

Il est proposé par M. Camille Deschamps  
- Que les achats suivants soient autorisés :

<i>Entreprises Denis Léger</i> Bon 769235	Crochets buts de soccer, stopper portes-caserne 232,44 \$ plus les taxes applicables
<i>Canadian Tire</i> Bon 769236	2 paires de bottes 237,98 \$ plus les taxes applicables
<i>Weaner Excavation</i> Bon 769237	Terre de finition — Parc Lavigne 100,00 \$ plus les taxes applicables
<i>Pneus S.H.</i> Bon 769238	2 pneus pour GMC 500,00 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—339

#### **MANDAT À LIGNCO-SIGMA INC. — LIGNAGE DES RUES**

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge  
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate *Lignco-Sigma inc.* pour procéder au lignage de toutes les rues de la municipalité, au cout de 0,227 \$/mètre linéaire, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—340

#### **AUTORISATION DE FORMATION — SIGNALISATION ROUTIÈRE**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier  
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise M. Michel Sauvé, contremaitre, à participer à une formation qui sera donnée par l'ATAP le mardi 27 octobre 2015, au cout de 50 \$, plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—341

#### **AUTORISATION DE FORMATION — SÉCURITÉ LORS DU DÉNEIGEMENT**

Il est proposé par M. Michel Taillefer  
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise MM. Michel Sauvé et Éric Décoste, contremaitre et journalier, à participer à une formation qui sera donnée par l'APSAM cet automne, au cout de 171 \$, plus les taxes applicables ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

2015—342

#### **DEMANDE D'INTERVENTION — MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu une requête d'une citoyenne résidant sur la rue Principale le 14 septembre 2015 demandant l'installation d'arrêts à la traverse du chemin de fer ;

Considérant que cet endroit est sous la responsabilité du Ministère des Transports du Québec ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka désire obtenir des recommandations du Ministère des Transports du Québec avant d'adresser une demande officielle, par résolution ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka demande au Ministère des Transports du Québec une intervention afin d'émettre une recommandation à la suite de la requête de la citoyenne pour pallier le problème soulevé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015—343**

#### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-226 — MANDAT SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a adopté le 6 juillet 2015 la résolution 2015-226 donnant le mandat de surveillance des travaux d'asphaltage à M. Bernard Williams ;

Considérant que M. Bernard Williams n'est pas disponible pour réaliser la surveillance des travaux ;

Considérant l'offre reçue le 1<sup>er</sup> octobre 2015 du groupe ABS pour la surveillance des travaux au tarif horaire de 62,00 \$ de l'heure et des frais de déplacement au cout de 155,00 \$ ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka modifie la résolution 2015-226 afin de donner le mandat à Groupe ABS pour la surveillance des travaux d'asphaltage 2015 selon les termes de l'offre de services 152147 du 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015—344**

#### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2015-307 — AUTORISATION D'ACHAT PANNEAUX D'INDICATION**

Considérant le renouvellement nécessaire de certains panneaux d'indication sur le territoire de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;

Considérant la résolution 2015-307 adoptée le 8 septembre 2015 ;

Considérant la soumission reçue de Martech Inc. au cout de 2 068,00 \$ plus le transport et les taxes applicables ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka modifie la résolution 2015-307 et autorise l'achat de panneaux d'indication, tel que présenté dans la soumission reçue de Marthech Inc., afin de renouveler les panneaux désuets.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

**2015—345**

#### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX 2014-2018 — PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)**

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers  
La mairesse ne vote pas

**2015—346**

#### **AUTORISATION D'ACHAT — ÉPANDEUR À PEINTURE**

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise l'achat d'un épandeur à peinture pour ses terrains de jeux sportifs au cout de 3 144,99 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

**2015—347**

#### **AFFILIATION AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES DE LA MONTÉRÉGIE INC.**

Considérant l'intérêt de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka à s'affilier au Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc., par l'entremise d'une convention ;

Considérant que l'intérêt de cette affiliation est d'offrir davantage de services, par l'entremise du centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc., aux citoyens de notre municipalité ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka s'affilie au centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc. ;
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adhère au système SIMB@ offert par le centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc.
- Que la mairesse, Mme Caroline Huot, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer lesdites conventions en date du 5 octobre 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers  
La mairesse ne vote pas.

**2015—348**

#### **NOMINATION — REPRÉSENTANT DU CONSEIL AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES DE LA MONTÉRÉGIE INC.**



Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka nomme M. Camille Deschamps, conseiller, représentant du conseil municipal de la bibliothèque municipale Maxime-Raymond auprès du Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—349

**NOMINATION — RESPONSABLES DE LA BIBLIOTHÈQUE REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ AU CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES DE LA MONTÉRÉGIE INC.**

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka nomme mesdames Miriame Dubuc-Perras et Mélanie Roux, coordonnatrices aux loisirs et aux événements, représentantes de la bibliothèque municipale Maxime-Raymond auprès du Centre régional de services aux bibliothèques de la Montérégie inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015—350

**PRÊT DE SALLES — CENTRE SOCIOCULTUREL**

Considérant la liste des tarifs adoptée par le règlement 289-2015 qui est en vigueur pour le *Centre socioculturel*;

Considérant que les élus ont analysé la demande de la *Tournée mission santé*;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de prêter, sans frais, à la *tournee mission santé* le nombre de salles nécessaires pour la tenue de leur tournée qui se tiendra en novembre 2015;
- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte d'être hôte de l'évènement, par l'entremise de la coordonnatrice aux loisirs et aux événements, pour la vente des billets et l'organisation du dîner.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Le maire suppléant ne vote pas.

2015—351

**RECONNAISSANCE DE LA TABLE DES REPRÉSENTANTS CULTURELS MUNICIPAUX DE LA MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY**

Considérant qu'une table culturelle a été formée en novembre 2014 à l'initiative du coordonnateur culturel de la Ville de Beauharnois;

Considérant que cette initiative coïncide avec le démantèlement des CRÉ qui assuraient cohésion et concertation du développement culturel régional;

Considérant que tous les responsables culturels municipaux ont spontanément accepté d'y participer, sauf Saint-Étienne qui n'a ni personnel salarié ni bénévoles responsables de la culture;

Considérant que la table aimerait être reconnue par le conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka reconnaisse la table des représentants culturels municipaux de la MRC de Beauharnois-Salaberry;
- Que la coordonnatrice aux loisirs et aux événements soit autorisée à participer à cette table comme représentante culturelle de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

## NOMINATION — REMPLACEMENT DE LA COORDONNATRICE AUX LOISIRS ET AUX ÉVÈNEMENTS

Considérant le congé de maternité de Mme Miriame Dubuc-Perras qui commencera en novembre 2015 pour se terminer en novembre 2016 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a procédé à un appel de candidatures et a reçu les recommandations du comité de sélection à la suite des entrevues des candidats ;

Considérant la candidature de Mme Mélanie Roux et considérant que cette dernière est intéressée par le poste de remplacement d'un an de coordonnatrice aux loisirs et aux événements ;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que Mme Mélanie Roux soit nommée au poste de remplacement de coordonnatrice aux loisirs et aux événements de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka ;
- Que cet engagement soit effectif à compter du 20 octobre 2015 afin de permettre à Mme Mélanie Roux de passer cinq journées avec Mme Miriame Dubuc-Perras pour le transfert des dossiers ;
- Que la mairesse, M<sup>me</sup> Caroline Huot et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer l'entente de cet engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

## INFORMATIONS

Mme Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Que dans le cadre de la *Semaine de prévention des incendies*, la Municipalité et son Service incendie invitent toute la population à participer à la *Grande évacuation*, le 7 octobre à 19 h. Lors de cet événement, tous les citoyens du Québec, en particulier les familles, sont invités à faire un exercice d'évacuation en cas d'incendie.
- Qu'il y aura des collectes de feuilles les lundis 2 et 16 novembre dans certains secteurs, soit le village, la route 132 et le bord de l'eau. Des sacs seront distribués aux citoyens et il en aura de disponibles à l'Hôtel de Ville.
- Que des changements seront apportés à la collecte des déchets dès janvier 2016. D'abord, il y aura un bac dédié obligatoire pour les ordures. Concernant les bacs roulants, plus d'informations seront partagées vers la mi-novembre. Nous aurons les prix à ce moment et nous informerons des méthodes de paiement pour ces bacs.
- Qu'ils sont invités à se rendre à la ferme Kostka ainsi qu'à la ferme Iceberg afin de participer à l'événement culturel du circuit des épouvantails de la MRC Beauharnois-Salaberry.
- Qu'ils vérifient l'endroit où ils devront aller voter. Certains devront se rendre à Sainte-Barbe alors que pour d'autres, ce sera au centre socioculturel.
- M. Jean-Guy St-Onge informe les citoyens que la Sauvegarde du lac St-François est toujours à la recherche de financement pour leur projet de pompe concernant la rivière La Guerre.
- M. Jean-Guy St-Onge informe les citoyens de la tenue de l'événement Tournée Mission Santé qui aura lieu le 18 ou le 25 novembre au Centre socioculturel. Des informations supplémentaires seront partagées en octobre.
- M. Réjean Dumouchel souligne la fin de la saison pour les équipes de soccer de Saint-Stanislas-de-Kostka et il félicite les équipes de soccer qui ont obtenu des finales remarquables.

## PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Mario Archambault  
Que la séance soit levée à 21 h 17

Adoptée à l'unanimité des conseillers.  
La mairesse ne vote pas.

*(original signé)*  
\_\_\_\_\_  
Caroline Huot  
Mairesse

*(original signé)*  
\_\_\_\_\_  
Suzanne Viau-Léger  
Secrétaire-trésorière adjointe